



Rapport

annuel



2013



Sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2013
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et
au décret du 2 mai 2007.*

SOMMAIRE

A)	Présentation du Syndicat des Eaux du Sertad	1
1)	Les différents services	1
2)	Le territoire desservi	2
3)	Les représentants	3
4)	CCSPL	4
5)	Le mode de gestion	4
6)	Estimation de la population desservie	4
7)	Le nombre d'abonnés	5
8)	Le SERTAD en quelques dates	5
9)	Actions réalisées en 2013	7
10)	Et pour l'avenir	7
11)	Les marchés publics	8
B)	Bassins Versants – Cellule animation qualité eau brute	9
1)	Bassin versant de la Sèvre Niortaise Amont	12
2)	Bassin versant de la Touche Poupard	14
C)	Le service Production.....	16
1)	D'où provient l'eau	16
2)	Comment rend-on l'eau potable ?	17
3)	La distribution de l'eau	20
4)	Les volumes vendus	21
5)	Les caractéristiques de l'eau brute	21
6)	Les caractéristiques de l'eau Traitée	22
7)	Auto-Contrôle de l'eau traitée	22
8)	Contrôle Sanitaire	23
9)	Bilan technique	24
10)	Bilan Financier	25
D)	Le service distribution	26
1)	Les analyses effectuées par le Syndicat du SERTAD	27
2)	Le SERTAD Distribution en quelques chiffres	30
3)	Branchements en plomb	31
4)	Délai maximal d'ouverture des branchements	31
5)	Réseau de distribution par commune	32
6)	Tarifs de l'eau distribuée	37
7)	Indicateurs de performance	39
8)	Bilan Financier	40
E)	Renseignements pratiques sur le Syndicat	41

A) Présentation du Syndicat des Eaux du Sertad

Le syndicat du **SERTAD, Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du sud Deux-Sèvres**, est géré au niveau intercommunal.

Il a été créé par arrêté préfectoral en mai 1995, il avait pour vocation initiale la production d'eau potable et sa distribution jusqu'aux installations des collectivités adhérentes et des abonnés.

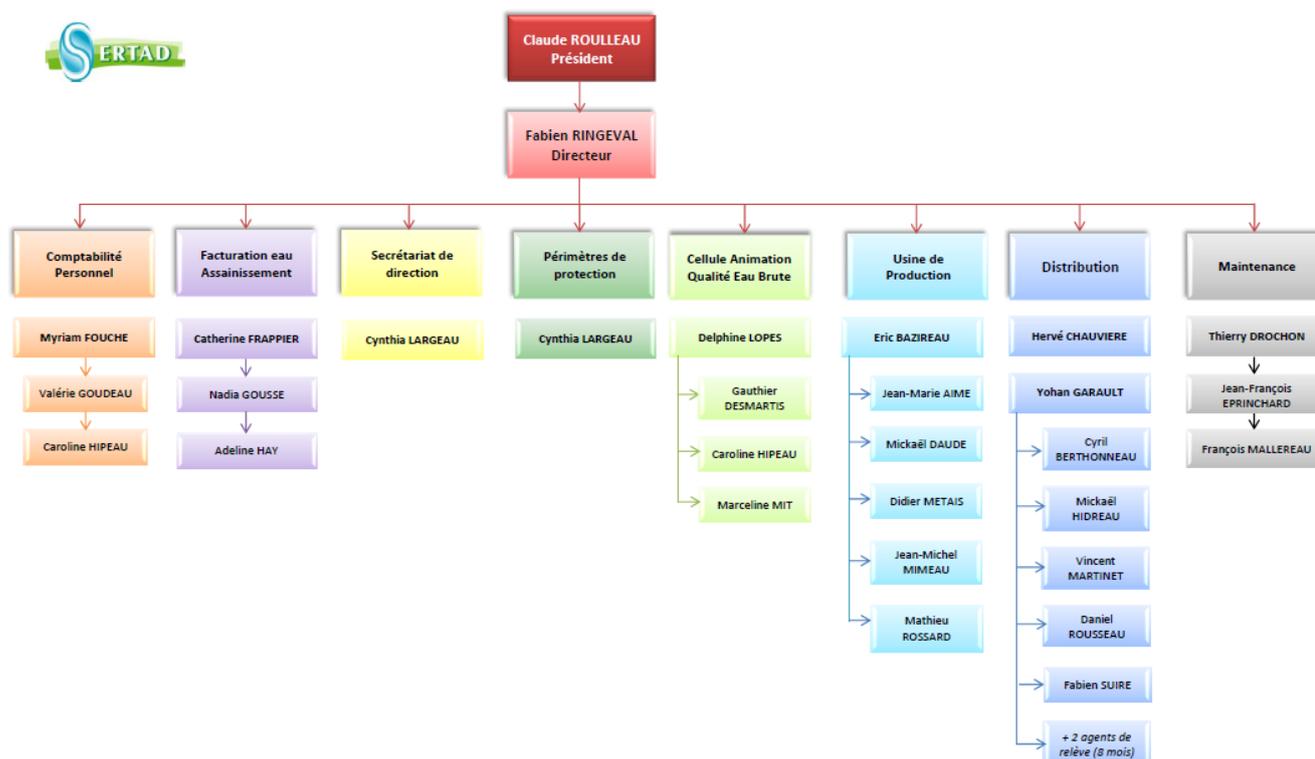
En 2004, création du service « Qualité Eau Brute ».

En 2006, le SERTAD a créé un service « distribution de l'eau potable » jusqu'aux installations de l'abonné ; en 2007, un laboratoire permettant de réaliser l'autocontrôle pour les collectivités adhérentes et en 2009, un service « maintenance », aussi à la disposition des collectivités adhérentes.

C'est un syndicat mixte à la carte.

1) Les différents services

- Le service **Administratif** (commun au Lambon), composé de huit salariés.
- Le service « **Qualité de l'Eau Brute** » gérant la protection des points de prélèvements (le Bassin Versant) qui lui regroupe trois salariés en CDD et un salarié à 25%.
- Le service « **Production** » qui est composé de six salariés, situé à l'usine de la Corbelière sur la commune de Sainte Néomaye.
- Le service « **Distribution** » qui comprend sept titulaires et deux releveurs employés lors de la relève des compteurs entre avril et mai et entre septembre et octobre, situé à Rabalot, commune de Saint-Martin Les Melle. Le responsable du service est commun au Lambon.
- Le service « **Maintenance** » qui est chargé de la mise en place de la télégestion et de la maintenance électrotechnique du réseau. Il est commun au Syndicat des Eaux du Lambon, il est composé de deux agents du Sertad et d'un agent du Lambon.



2) Le territoire desservi

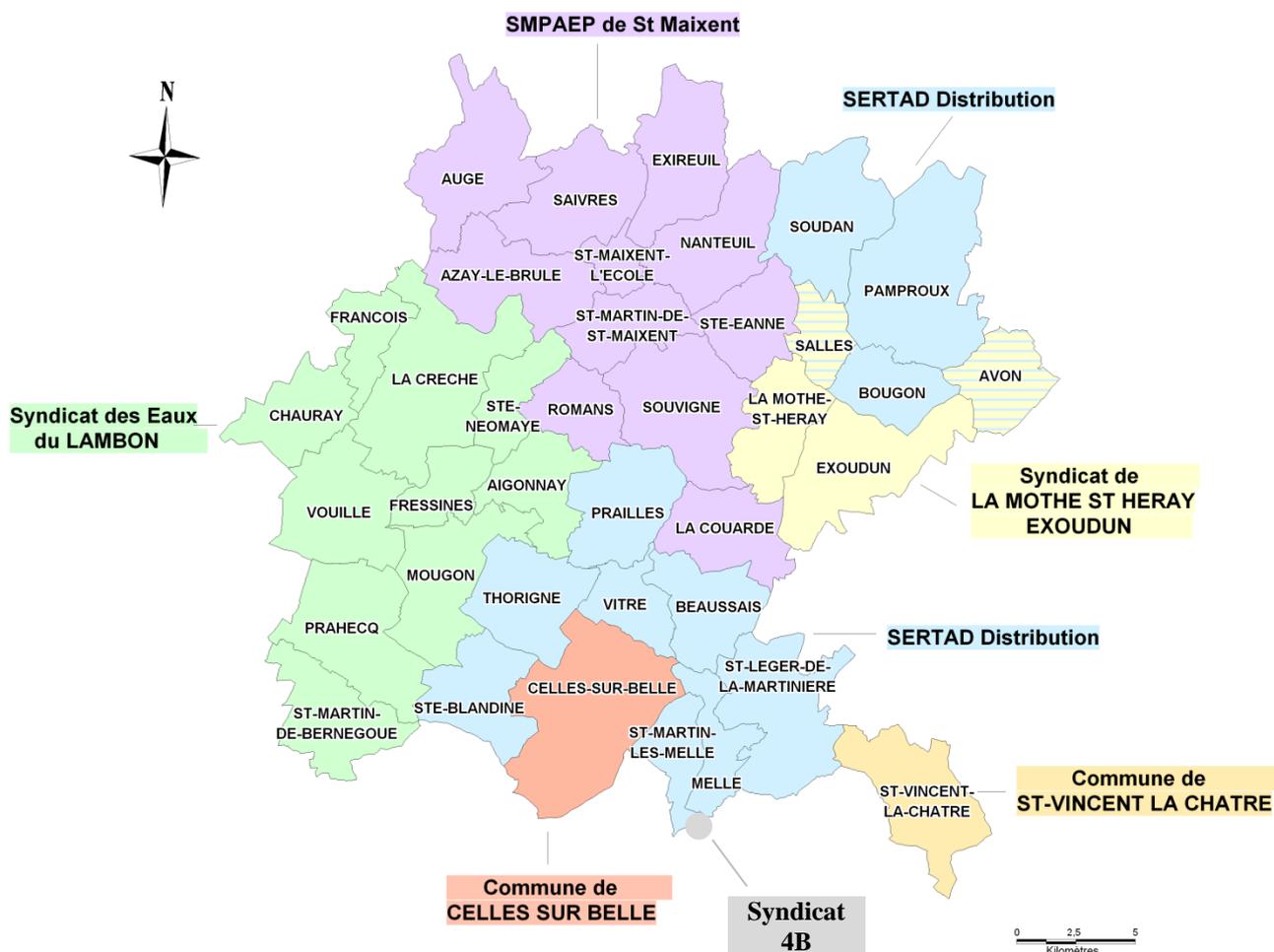
Lors de sa création le Sertad, comportait onze collectivités pour un total de quarante communes.

Aujourd'hui, ce sont **vingt collectivités** qui forment le SERTAD, qui est toujours administré par un Comité Syndical composé de deux représentants de chaque collectivité. Parmi ces vingt collectivités on dénombre

- **quatre Syndicats** : SMPAEP de Saint Maixent, Syndicat de la Mothe Saint Héray, Syndicat du Lambon, Syndicat 4B,

- **quinze communes** : Avon, Beaussais-Vitré, Bougon, Exoudun, Celles Sur Belle, Melle, Pamproux, Prailles, Sainte Blandine, Saint Léger de la Martinière, Saint Martin lès Melle, Saint Vincent la Châtre, Salles, Soudan, Thorigné.

Distributeurs sur le secteur de Production du Sertad



3) Les représentants

Quatre Syndicats

SMPAEP de SAINT-MAIXENT

M. CHANTREAU Michel
M. AUZURET Patrice
M. BRACONNEAU Pierre
M. BALOGE Claude

Syndicat du LAMBON

M. ROULLEAU Claude
M. LAVAULT Claude
Mme. FOUIN Yvonne
M. COUSSET Alain

Syndicat de la MOTHE SAINT HERAY

M. BOUFFET Pierre
M. BLANCHET Philippe
M. GARAULT Claude
M. BRUNET Eric

Syndicat 4B

M. MORIN Jean-Pierre
M. FRAPPE Jean-Michel
M. DEBORDE Pierre
M. HAYE Jean-Marie

Quinze communes

Commune d'AVON

M. PERRON René
M. NAUD Pierre
M. VEILLON Bernard
M. BERGER Thierry

Commune de BEAUSSAIS-VITRE

M. DANIAULT Alain
Mme DAHMANI Leslie
M. MORDENTI Hervé
M. VOIX Pascal
M. BERLAND Gilles
Mme. BOUTIN Chantal
Mme FAUCHER Claudine
M. LENNE Pierre

Commune de BOUGON

M. GUILLOT Roland
Mme. PAIRAULT-RABUSSEAU Paule
M. COURTAUD Eric
Mme. MIEZ Stéphanie

Commune de CELLES SUR BELLE

M. ROY Jean-Marie
M. LAURANT François
M. MONNERON Christian
M. BADIN Marc

Commune d'EXOUDUN

M. CASSAGNES Gérard
M. CLERC Christian
Mme. DEVES Karen
Mme. HEURTEBISE-DANIAUD Murielle

Commune de MELLE

M. THEBAULT Michel
M. DON Philippe
M. DEBIEN Yves
M. MARBOEUF Jacqy

Commune de PAMPROUX

M. METAIS Guy
Mme. MARCHE Karine
M. DUPUIS Gérard
M. GOUBAND Thierry

Commune de PRAILLES

M. PHELIPPEAU Jacques
M. JOFFRIT Christophe
M. BAUDOUIN David
M. HAUDEBAULT Bruno

Commune de **SAINTE BLANDINE**

M. RIVault Gilbert
M. GRUCELSKI Jean-Claude
M. TEXIER Fernando
M. BOINOT Jean-Michel

Commune de **SAINT MARTIN LES MELLE**

M. LACOTTE Claude
M. VIOLLET Daniel
M. PERRON Bernard
M. SCHAFFER Jean-Paul

Commune de **SALLES**

M. BILLEROT Régis
M. BERNARDEAU Dominique
Mme. SOSSI Fabienne
M. TILLET Yves

Commune de **THORIGNE**

M. BERNARD Jean-Paul
M. LOMBARD Jacques
M. PROUST Francis
M. DENIS André

Commune **ST LEGER DE LA MARTINIÈRE**

M. LAURIN Philippe
M. DESCHAMPS Michel
M. LABROUSSE Christophe
M. SABRIER Maurice

Commune de **ST VINCENT LA CHATRE**

M. INGRAND Emmanuel
M. TRICHET Jacques
M. BEGUIER Jérôme
M. GIRARD Rémi

Commune de **SOUDAN**

M. AUBIN Pierre
M. VIELLARD Jean-Paul
M. GRENET Claude
Mme. ECALLE Myriam

4) **CCSPL**

Le Syndicat des Eaux du Sertad n'a pas de CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux).

5) **Le mode de gestion**

Le syndicat des Eaux du Sertad est exploité en régie.

6) **Estimation de la population desservie**

➤ **Production**

Le syndicat a un rayonnement très important pour la production d'eau potable sur le département. En effet il dessert près de 60 000 habitants.

➤ **Distribution**

Est considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est peut être raccordée.

Le Syndicat des Eaux du Sertad dessert, en distribution, 12 007 habitants en 2013.

Source : Agence Régionale de la Santé

7) Le nombre d'abonnés

Communes	Nombre total d'abonnés		
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	Variation
Beaussais - Vitré	462	474	+2.59 %
Bougon	191	158	-17.27%
Melle	2 073	2 025	-0.02%
Pamproux	992	1013	+2.12%
Prailles	327	331	+1.22%
Sainte Blandine	289	299	+3.46%
Saint Léger de la Martinière	381	381	0%
Saint Martin les Melle	345	396	+14.78 %
Soudan	250	252	+0.80%
Thorigné	540	547	+1.30%
Verrines	322	327	+1.55%
TOTAL	6 172	6 203	+0.50 %

8) Le SERTAD en quelques dates

- Mai 1995 → Création du Syndicat des eaux du SERTAD.
- Janvier 2000 → Début de la construction de l'usine.
- Juillet -Août 2001 → Embauche du personnel (un technicien responsable de l'usine et deux électromécaniciens).
- 29 novembre 2001 → Production et distribution des premiers m³ d'eau.
- Mars 2002 → Connexion au réseau de toutes les collectivités adhérentes.
- En 2003 → Embauche d'un ingénieur pour la création du service « Bassin Versant ».
→ Embauche d'un quatrième électromécanicien pour l'usine de production.
- En 2004 → Plus de 2 millions de m³ d'eau distribués.
- Été 2005 → Seuil critique du niveau de l'eau au barrage de la Touche Poupard dû au manque de pluie.
- En 2006 → Organisation du SERTAD en 5 services

- Service « Distribution »
- Service « Qualité Eau Brute »
- Service « Production »
- Service « Aide technique – Maintenance »
- Service « Analyses ».

- 1er juillet 2006
- Intégration du Syndicat d'eau de la « Roche-Fontegrive » entraînant celle d'un nouvel agent pour le service production.
 - Exploitation de l'infra toarcien de la Roche Ruffin en mélange avec l'eau issue de l'usine pour alimenter l'ensemble de la zone de Fontegrive.
- 1er janvier 2007
- Intégration d'une partie de la distribution d'eau potable de la Régie des Eaux du SIEDS avec embauche du personnel (4 agents techniques, 1 agent administratif).
- 1er janvier 2008
- Intégration du service de Production de Melle et de Saint Léger de la Martinière.
 - Intégration du S.I.A.E.P. de Sainte Blandine.
- Septembre 2008
- Installation dans la nouvelle agence de Saint Martin lès Melle au lieu-dit « Rabalot ».
- Octobre 2008
- Embauche d'un cinquième agent technique pour le service « Distribution ».
- Février 2009
- Changement des filtres à charbon sur l'usine.
- Avril 2009
- Installation du « Service Maintenance » (2 agents dont un du Lambon) à l'agence de Saint Martin lès Melle.
 - Embauche d'un nouvel électromécanicien au service « Production » en remplacement de celui parti au service « Maintenance » mis en place cette année.
 - Simulation d'une rupture du barrage de la Touche Poupard.
- Décembre 2009
- Embauche d'un agent administratif au service facturation.
- En 2010
- Intégration du Syndicat d'eau de Thorigné au 1^{er} janvier 2010 : Prailles – Beaussais – Vitré - Thorigné
- En 2011
- Démolition du château d'eau et de la station de surpression de Pamroux.
- En 2012
- Protection des appareils électriques de l'usine par la mise en place d'un filtre actif à compensation d'harmoniques.
 - Mise en place d'une nouvelle chloration plus performante sur le captage de la Roche Ruffin et moins onéreuse en terme d'entretien.

➤ Production

- Travaux d'électrification sur la cheminée d'équilibre en aval du Barrage de la Touche Poupard.
- Sécurisation et renforcement de la télégestion entre le Barrage, l'usine et la Couarde par la mise en place de communication par radio en plus de celle existante.
- Mise en place d'une ligne téléphonique à la station de la Roche Ruffin afin de créer une liaison directe entre l'usine et ce site et ainsi optimiser un point critique du service.
- Entretien complet de la seconde pompe de refoulement
- Sur les sites de la Roche Ruffin et de pied Bourgueil, mise en place de détecteur de fuite de chlore gazeux pour la protection du personnel.
- Début des travaux de construction du nouveau bâtiment de l'usine équipé d'un garage et atelier dans sa partie basse, ainsi qu'un une salle de réunion et d'un coin cuisine à l'étage.
- Recrutement de Monsieur ROSSARD Mathieu suite au départ de Monsieur TURPAULT David.
- Application de l'Arrêté Préfectoral SESANE à partir du 1^{er} juillet 2013, mise en place d'un préleveur au sein du service afin d'assurer le suivi du chlore sur l'ensemble des réseaux de distribution du SERTAD, du LAMBON et du SECO. Cette personne réalise également des prélèvements hebdomadaires qui sont ensuite contrôlés au niveau du laboratoire du SERTAD.
- Recrutement de Monsieur METAIS Didier en tant qu'électricien industriel spécialisé dans la maintenance.

➤ Distribution

- Renouvellement canalisation et branchements situés à « La Negrerie » commune de Saint Martin les Melle,
- Renouvellement canalisation et branchements situés au « Bois d'Hervault » commune de Pamproux,
- Renouvellement canalisation et branchements situés au « Le Bourg » commune de Prailles,

10) Et pour l'avenir**➤ Production**

- Fin des travaux du bâtiment de l'usine juin 2014.
- Changement ou réactivation du Charbon Actif en Grain des 2 filtres.
- Nettoyage de la lagune N°1 en fin d'été.
- Changement de la supervision usine qui arrive au bout de ses possibilités.
- Intervention sur le régime de neutre de l'usine suite à des modifications du poste source de SAINT MAIXENT. Une petite dizaine d'entreprise du secteur est concernée par ces travaux (E.LECLERC, BELLOT, ...)
- Transformation d'une partie des équipements du local Chaux afin de passer la minéralisation intermédiaire au lait de chaux.
- Travaux de canalisation sur l'usine afin d'assurer une vraie sécurisation de l'alimentation en eau potable par le SMPAEP.

➤ Distribution

- Réfection complète et étanchéité du château d'eau de Pamproux,
- Renouvellement de 4 200 mètres de réseau sur la commune de Prailles.

➤ Production

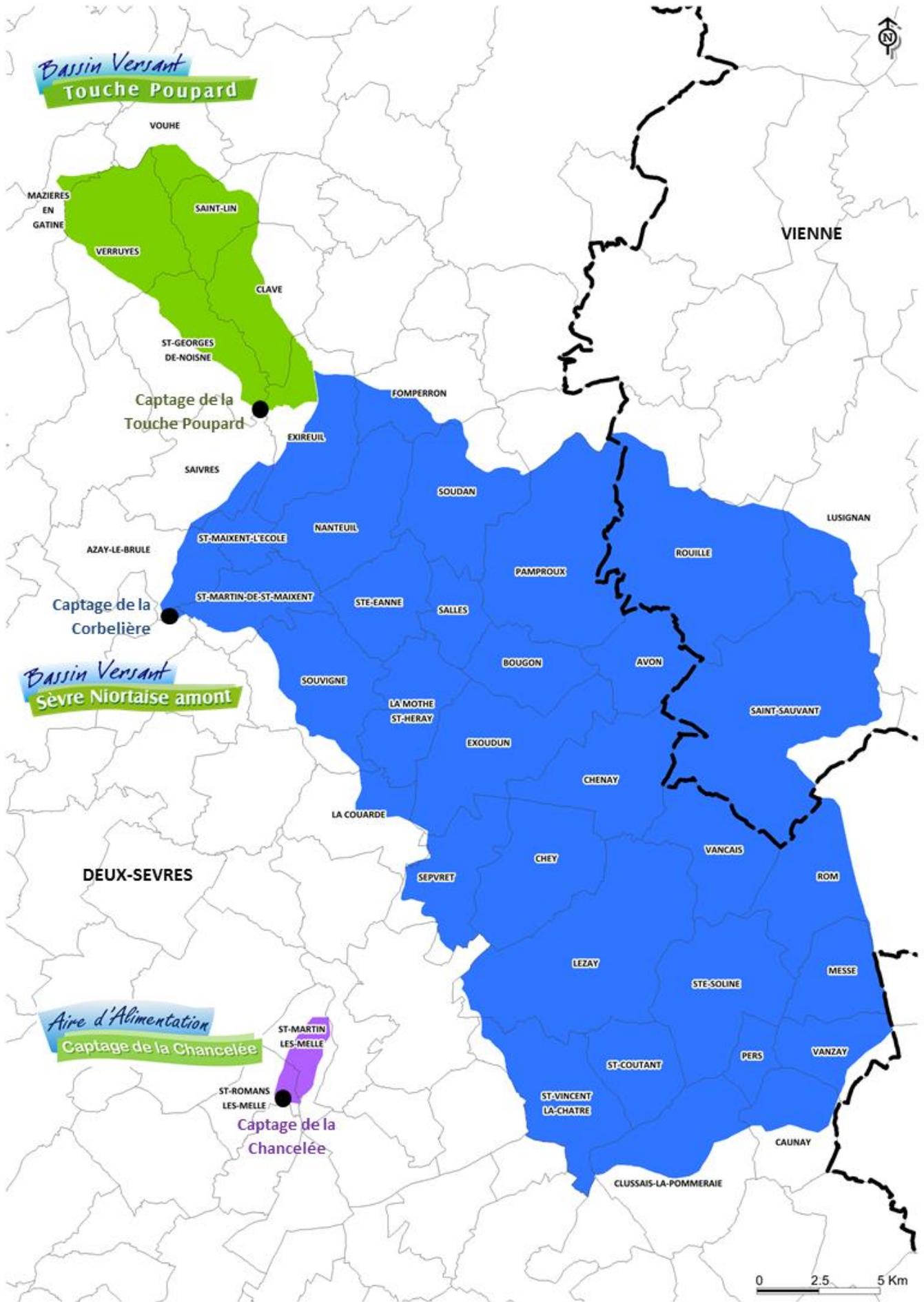
- Construction d'une salle de réunion en cours

B) Bassins Versants – Cellule animation qualité eau brute

La Cellule Animation Qualité Eau Brute du SERTAD a en charge les démarches pour la qualité de l'eau à l'échelle des aires d'alimentation des captages de la Touche Poupard, de la Corbelière (bassin versant de la Sèvre Niortaise amont – délégation du SMPAEP du St Maixentais) et de La Chancelée. Cette démarche fait partie du programme régional « Re-Sources » et ces trois captages sont des captages prioritaires Grenelle. De plus, La Corbelière et la Touche Poupard sont stratégiques pour l'alimentation en eau potable du Sud Deux-Sèvres.

Aussi, la Cellule a en charge la gestion des dossiers administratifs des captages (DUP / Révisions des périmètres de protection et des demandes d'autorisation). L'Arrêté préfectoral de La Corbelière a été signé le 19 décembre 2013 et la démarche pour le Captage de La Chancelée est en cours. Celui de la Touche Poupard bénéficie quant à lui d'un Arrêté préfectoral depuis 1999 (périmètres de protection et autorisations de prélèvement).

La Cellule Animation se compose de 3,25 ETP depuis la fin de l'année 2013. Un animateur agricole a été recruté en décembre afin de renforcer les moyens humains.



➤ Captage de La Chancelée

Situé à St Romans-les-Melle, son Aire d'alimentation est d'environ 5 km². La démarche « Re-Sources » sur ce captage a été lancée récemment, en 2012. L'année 2013 a été consacrée à la rédaction du CCTP pour le Diagnostic des pressions agricoles et non agricoles. Ce diagnostic va débuter en janvier 2014 et devra aboutir à un plan d'actions pour la qualité de l'eau de cinq ans.

➤ Captages de La Corbelière et de La Touche Poupard

La démarche sur ces territoires a été lancée dès 2004 ; ils font partie des bassins versants Re-Sources pilotes. Un premier Contrat Territorial 2007-2011 a été mené sur chacun des bassins. Après la réalisation des bilans-évaluations de ces Contrats en 2012, **l'année 2013 a été consacrée à l'élaboration de nouveaux programmes d'actions pour la période 2014-2018.**

La concertation avec les acteurs du territoire, et particulièrement les organismes professionnels agricoles, a permis de construire des Contrats aux objectifs partagés, de même que la mise en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage. Le SERTAD reste le porteur global et réalise la coordination générale. Aussi, la stratégie d'action a été profondément revue.

Les prochaines années devront ainsi voir la concrétisation de ces programmes d'actions pour un impact sur la qualité de l'eau. Le captage de La Corbelière fera l'objet en 2014 d'un Arrêté préfectoral de dérogation pour continuer à utiliser cette ressource malgré des dépassements ponctuels de la norme eau brute en nitrates¹. Il y a une obligation de résultats du Contrat Territorial pour éviter le passage à une réglementation liée à ZSCE (Zone Soumise à Contrainte Environnementale).

Les Synthèses des enjeux et de la démarche pour les bassins versants de la Sèvre Niortaise amont (captage de La Corbelière) et de la Touche Poupard sont présentées dans les pages suivantes.

Ces deux Contrats Territoriaux font aussi l'objet de bilans d'activités annuels détaillés.

Les financeurs : 



¹ Grâce à la dilution avec l'eau du barrage de la Touche Poupard, l'eau distribuée est toujours dans les normes de qualité « eau potable ».

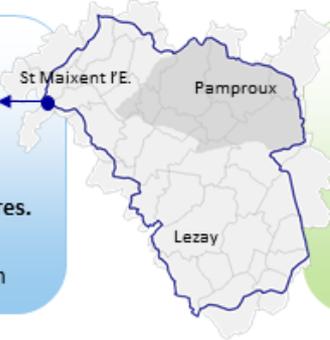
1) Bassin versant de la Sèvre Niortaise Amont

Synthèse des enjeux et de la démarche

Bassin Versant Sèvre Niortaise amont

Production d'eau potable :

Captage de La Corbelière à S^{te} Néomaye (79)
Exploitant : SMPAEP
Captage Grenelle et stratégique pour l'alimentation en eau potable du Sud Deux-Sèvres.
Eau superficielle
Prélèvements annuels entre 1.9 et 2.5 Mm³/an



Caractéristiques du Bassin versant :

Superficie : 573 km²
35 communes
700 exploitations agricoles.
ZAC au titre de la Directive Nitrates.
Sous-sols karstiques

Enjeux qualité de l'eau :

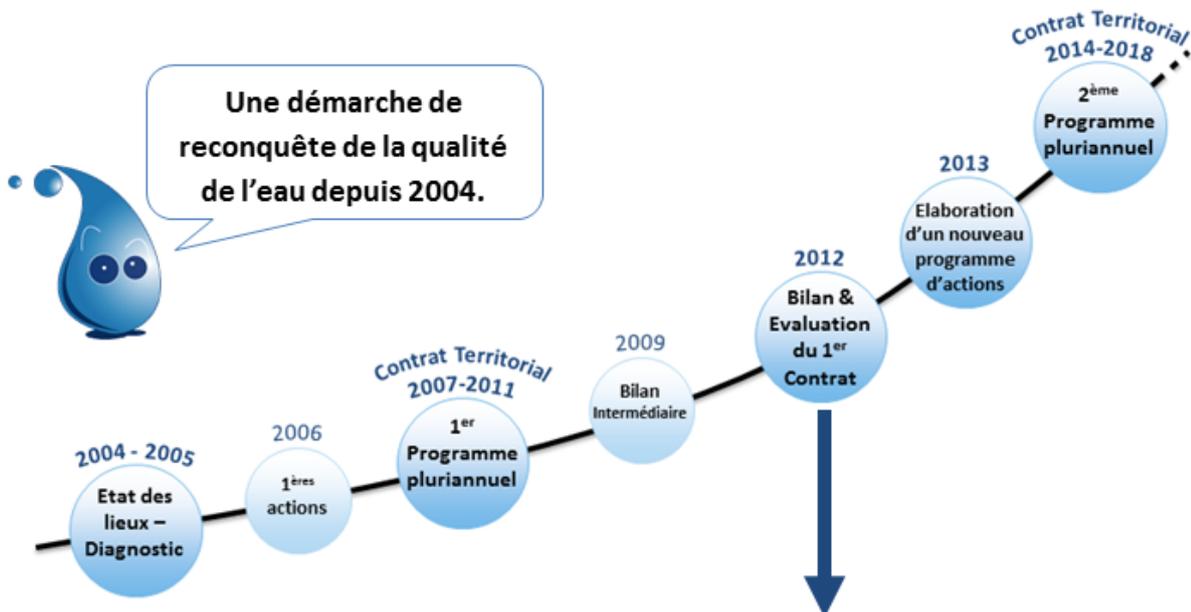
Captage en dérogation pour des dépassements ponctuels de la norme eau brute Nitrates

Période 2007-2012 : moyenne : 41,1 mg/L – P90 : 47,7 mg/L – max : 54,4 mg/L

Un secteur particulièrement dégradé : sous-BV du Pamproux : moyenne : 54,5 mg/L – P90 : 59,3 mg/L – max : 62,3 mg/L

Détections régulières de produits phytosanitaires (toujours < à la norme eau brute) : 38 détections de molécules > 0,1 µg/L

Une démarche de reconquête de la qualité de l'eau depuis 2004.



Bilan Evaluation du Contrat Territorial 2007-2011

⇒ Bilan de la qualité de l'eau : Stagnation des Nitrates.

⇒ Origine des nitrates : environ 80% des flux proviennent des grandes cultures avec un flux sous-racinaire entre 50 et 60 mg/L.

Recommandations de l'Evaluation pour le Contrat Territorial 2014-2018

« Un changement très significatif reste à produire dans le secteur agricole pour se rapprocher des objectifs »

Au delà du seul ajustement des pratiques, cette évolution suppose :

- De faire évoluer l'occupation des sols ;
- De protéger les zones les plus sensibles – gestion de l'espace ;
- De territorialiser et concentrer les interventions sur les zones les plus contributives (Pamproux).

Objectifs qualité de l'eau pour 2018 (compatibles avec les objectifs du SAGE SNMP)

Nitrates : P90 < 38 mg/L et Max < 50 mg/L ⇒ Soit une baisse de 20% des flux en Nitrates

↳ Objectifs pour le sous-BV du Pamproux : P90 < 47,4 mg/L

Phyosanitaires : Somme des molécules : 80% des prélèvements < 0,3 µg/L et aucun prélèvement > 0,5 µg/L
Par molécule < 0,1 µg/L

Les enjeux du Contrat Territorial 2014-2018

⇒ Mieux connaître les flux de polluants et leurs transferts	⇒ Réduire la pression azotée et phytosanitaire	⇒ Limiter les risques de transferts vers la ressource en eau et renforcer l'épuration naturelle (dont enjeu Zones Humides)
<p>« Les enjeux de changement sur le bassin versant sont globalement très importants notamment dans la sphère agricole » (Evaluation 2012)</p> <p>Effort à fournir important : diminuer de 10 mg/L le percentile 90 en Nitrates</p>		

- 5 mg/L

- 5 mg/L

Amélioration des pratiques

Réglementaire : mise en place et application du 5^{ème} PAZV (fertilisation, CIPAN,...)

Volontariste : Optimisation des pratiques de fertilisation et relais terrain des OPA (Contrat Territorial).

⇒ Faire baisser le flux sous-racinaire sous grandes cultures de 54 à 47 mg/L*

* Calculs faits sur la base de l'année 2008, année représentative en termes de pluviométrie et de flux.

Actions du Contrat Territorial 2014-2018

- Modification de l'occupation du sol (*développement des cultures à bas niveau d'intrants, agroforesterie, semis directs sous couvert*)
- Modifications des systèmes (*Agriculture Biologique, Système fourrager autonome / Grandes cultures à bas niveau d'intrants*)
- Maintien et reconquête des zones humides
- Protection des zones de transferts préférentiels (*gouffres*) et des zones tampons et épuratrices (*haies, ripisylves, cours d'eau*)
- Mise en cohérence de l'assainissement et de la gestion des effluents des IAA.

Exemple de l'ampleur du changement à réaliser sur l'ensemble du bassin :*

⇒ Faire baisser le flux sous-racinaire sous grandes cultures de 47 à 40 mg/L

OU

⇒ Introduire des cultures à bas niveau d'intrants (*25mg/L en flux sous-racinaires, équivalent à des prairies temporaires*); ordre de grandeur 8 000 ha.

Le Contrat Territorial 2014-2018 c'est :

- Une obligation d'être ambitieux pour arriver aux objectifs ;
- Une approche qui va au-delà de l'ajustement des pratiques ;
- De nouveaux outils par rapport au 1^{er} Contrat (*foncier, filières économiques, accompagnement individuel,...*) ;
- Une volonté de construire un « projet de territoire » ;
- Une plus grande priorisation des actions sur les zones contributives (*Pamproux et Sèvre Niortaise « topographique »*) ;
- Une responsabilité partagée avec les signataires et les OPA du bassin versant ;
- Une gouvernance et une communication revues pour plus de relais territoriaux et un plus grand impact ;
- Un Contrat qui doit s'appuyer la réglementation.

⇒ Une obligation de résultats pour éviter le passage à une réglementation liée à ZSCE.

2) Bassin versant de la Touche Poupard

Synthèse des enjeux et de la démarche

Bassin Versant Touche Poupard

Production d'eau potable :

Captage de La Touche Poupard (79)
Barrage construit en 1995 (propriétaire : CG 79 / gestionnaire : CAEDS)
Production d'eau potable (usine du SERTAD)
Captage Grenelle et stratégique pour l'alimentation en eau potable du Sud Deux-Sèvres.
Volumes annuels prélevés : 3 à 3,5 Mm³/an



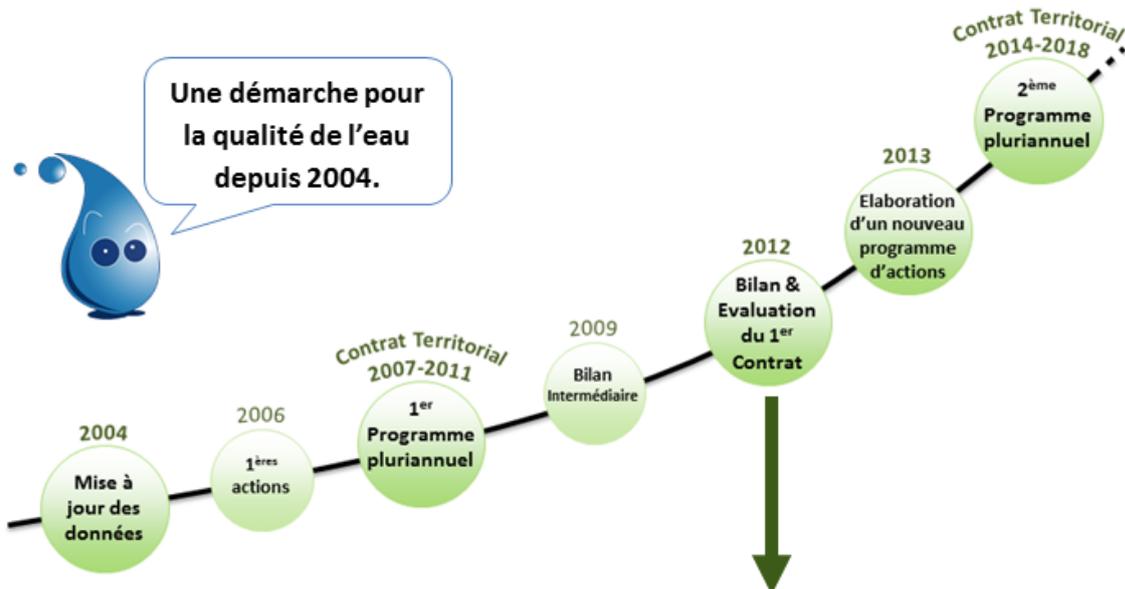
Caractéristiques du Bassin versant :

Superficie : 55 km²
7 communes
108 exploitations agricoles
Polyculture élevage
2/3 de la SAU en Prairies

Enjeux qualité de l'eau :

Concentrations en nitrates peu élevées
Période 2007-2012 : moyenne : 6,65 mg/L – P90 : 10,3 mg/L – max : 15,6 mg/L
Détections régulières de produits phytosanitaires (toujours < à la norme eau brute) : 7 détections de molécules > 0,1 µg/L
Le territoire bocager et herbager de la Touche Poupard est protecteur de la bonne qualité de l'eau

Une démarche pour la qualité de l'eau depuis 2004.



Bilan Evaluation du Contrat Territorial 2007-2011

« Résultats globalement positifs au regard de l'engagement des agriculteurs dans les MAET, la bonne participation et les impacts sur les changements de pratiques en matière de fertilisation azotée. Et maintien des prairies »

- ⇒ Risques avérés d'eutrophisation : présence de cyanobactéries dont certaines potentiellement toxiques.
- ⇒ Risques de « céréalisation » du bassin versant avec érosion et augmentation des risques d'eutrophisation du plan d'eau (minéralisation, transferts)

Recommandations de l'Évaluation pour le Contrat Territorial 2014-2018 :

Retenir le scénario 3 de l'étude prospective : agriculture familiale dense, maintien des prairies.
Maintenir la qualité de l'eau en anticipant les changements sur le bassin versant (modification de l'assolement, céréalisation/déstructuration des exploitations d'élevages).

Objectifs qualité de l'eau pour 2018 (compatibles avec les objectifs du SAGE SNMP)

Nitrates : C° Max < 20 mg/L et C° Moy < 10 mg/L (*reprise des objectifs du CT précédent*)

Phytosanitaires : Somme des molécules : 80% des prélèvements < 0,3 µg/L et aucun prélèvement > 0,5 µg/L
Par molécule < 0,1 µg/L

Phosphore : P90 < 0,1 mg/L

⇒ Surveiller les risques d'eutrophisation du Plan d'eau.



Les enjeux du Contrat Territorial 2014-2018

Eutrophisation, Azote, Phosphore, Phytosanitaires, Erosion, Zones Humides.

⇒ Mieux connaître
l'état de la qualité
de l'eau

⇒ Maintenir les éléments du
bocage pour limiter les risques de
transferts vers la ressource en eau
et renforcer l'épuration naturelle

⇒ Réduire les pressions
de pollutions

**Comment maintenir l'élevage herbager, et ainsi le bocage garant
de la qualité de l'eau, sur le territoire ?**



Actions du Contrat Territorial 2014-2018

- Renouvellement des éleveurs : Transmission/Installation
- Accompagnement technico-économique sur l'autonomie fourragère pour une maîtrise des coûts de production
- Protection des zones tampons et épuratrices : Zones humides et haies / Aménagement des bordures de cours d'eau
- Politique foncière sur le long terme pour encourager une agriculture favorable à la qualité de l'eau (aménagement foncier,...)
- Développement des filières permettant de mieux valoriser les produits (Agriculture Biologique)
- Mieux faire connaître les enjeux de la qualité de l'eau aux différents acteurs du territoire.

Le Contrat Territorial 2014-2018 c'est :

- Une volonté de construire un « projet de territoire » ;
- Une obligation d'être ambitieux pour arriver aux objectifs ;
- Une approche qui va au-delà de l'approche agronomique ;
- De nouveaux outils par rapport au 1^{er} Contrat (*foncier, accompagnement individuel technico-économique, transmission/installation...*) ;
- Une responsabilité partagée avec les signataires et les OPA du bassin versant ;
- Une gouvernance et une communication revues pour plus de relais territoriaux et un plus grand impact.

C) Le service Production

1) D'où provient l'eau



Les installations de pompage d'eau brute sont en fonctionnement depuis septembre 2000. La ressource principale du SERTAD provient du barrage de la Touche Poupard. L'eau est acheminée du barrage jusqu'au centre de potabilisation par l'intermédiaire d'une conduite en fonte d'un diamètre de soixante centimètres.

Ce cheminement se déroule en deux étapes :

- Refoulement de 900 à 1600 m³/h, à partir de la station située au pied du barrage sur deux kilomètres, jusqu'à un réservoir de 1 000 m³.
- Ecoulement gravitaire de cette cuve, sur neuf kilomètres, jusqu'à l'usine.

Le barrage a une capacité de stockage de quinze millions de mètres cube.

La ressource est munie de périmètres de protection opérationnels (arrêté préfectoral du 20 décembre 1999).

L'usine a également la possibilité de produire de l'eau potable à partir d'une autre ressource, la **Sèvre Niortaise**, comme ce fut le cas lors de la tempête du 10 février 2009.

Deux autres sources sont également utilisées, La **Chancelée** sur la commune de SAINT MARTIN LES MELLE et l'infra toarcien de la **Roche Ruffin** sur la commune de PAMPROUX. L'eau de ces captages est mélangée à celle traitée, qui vient de l'usine, sur les secteurs respectifs du Mellois et de l'ancien Syndicat de Fontegrive.

Le SERTAD dessert trente points d'eau dont trois en eau brute. L'usine a un potentiel de production d'eau de 800 m³/h et en marche exceptionnelle elle peut produire jusqu'à 850 m³/h.

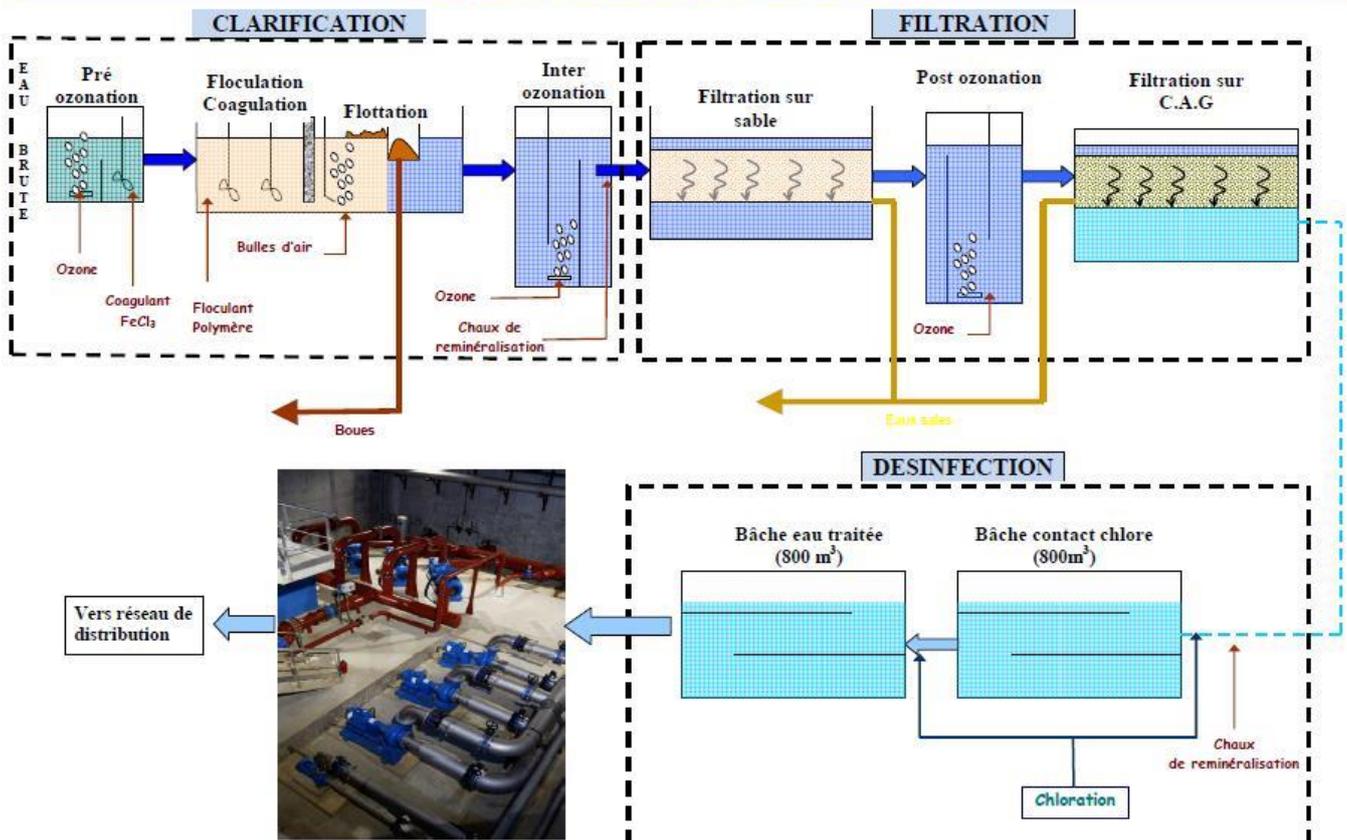
2) Comment rend-on l'eau potable ?



Les installations de traitement ont été mises en service à partir de septembre 2001. Il y a **trois étapes** pour que l'eau soit potable :

- La clarification,
- La filtration,
- La désinfection.

Synoptique de la production d'eau



➤ La clarification

Celle-ci consiste à enlever à l'eau brute, les éléments et particules (végétaux, matières organiques,...) d'un diamètre assez important, avant d'affiner par la suite.

Plusieurs étapes sont nécessaires pour que l'eau soit dite « clarifiée » :

- Arrivée de l'eau dans une tour de pré ozonation pour un prétraitement des bactéries et matières organiques et minérales (phase d'oxydation),
- Passage dans une tour où, en parallèle à une agitation rapide, est injecté du chlorure ferrique, qui permet le rapprochement de certaines particules (colloïdales), tout en abaissant le pH de l'eau de 7 à moins de 6 unités (phase de coagulation),
- Passage dans une tour où est injecté un polymère de synthèse (liant), qui permet le rapprochement et l'agglomération des particules. Le tout subit une lente

agitation qui favorise la création de floccs (phase de floculation), les floccs sont une masse coagulée de particules,

- L'eau flocculée est mélangée à de l'eau pressurisée (air + eau). Sous l'effet des micro bulles, le flocc ainsi allégé remonte en surface pour former un gâteau de boue qui est évacué en direction de la bêche à boues par le passage d'un raclage mécanique (phase de flottation).

➤ La filtration

Cette étape est l'affinage de l'étape précédente par l'élimination d'éléments de plus en plus petits du au passage par les différents filtres.

- Reminéralisation de l'eau clarifiée par injection de chaux, afin de remonter le pH entre 8,00 et 8,50 unités.
- Afin d'enlever les restes de matières organiques et minérales (Mm et fer), l'eau passe au travers un milieu filtrant (épaisseur de 1 mètre), soit 4 filtres à sables d'une surface de filtration totale de 195 m².
- L'eau, maintenant limpide, passe une dernière fois sur des tours d'ozonation afin d'oxyder les pesticides et autres micropolluants qui pourraient subsister, mais également pour commencer la désinfection (élimination des bactéries).
- Pour éliminer et absorber les micropolluants organiques à l'état de traces (pesticides, hydrocarbures, solvants chlorés...), l'eau passe au travers une couche filtrante de "Charbon actif en grain" d'une épaisseur de 1,40 mètre.
- Une reminéralisation finale de l'eau (ajout de chaux), permet d'atteindre un pH de 8 à 8,50 unités, nécessaire pour le réseau de distribution.

➤ La désinfection

C'est l'étape ultime d'un traitement, qui a pour but d'éliminer la présence éventuelle de germes dans l'eau, à l'usine, ainsi qu'au niveau du réseau.

En effet, il faut maintenir la désinfection tout au long du parcours de l'eau dans les conduites jusqu'à nos points de livraison.

Cette désinfection est réalisée avec de l'hypochlorite de sodium (eau de javel) qui est injecté dans chacune des réserves d'eau traitée.

L'eau est maintenant prête à être acheminée dans les réservoirs des différentes collectivités. En attendant la demande nécessaire, elle est stockée dans la réserve d'eau traitée de 800 m³.

En ce qui concerne le refoulement et la distribution, le SERTAD dispose d'un réseau de 80 Km de canalisations enterrées qui permet d'amener l'eau traitée aux services de distribution abonnés.

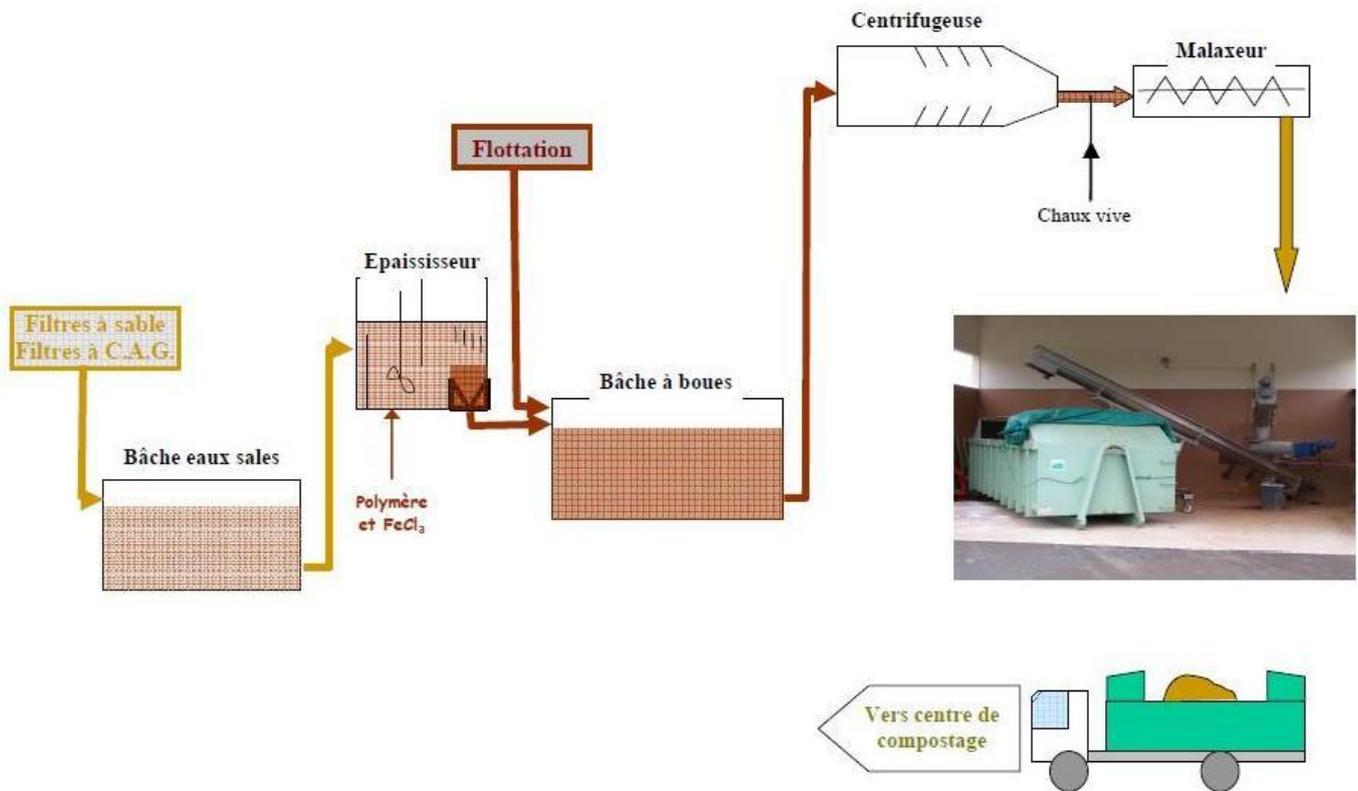
A partir du 7 juillet 2005, le plan Vigipirate nous impose une norme de 0,3 mg/l de chlore en sortie.

➤ Les boues

Les boues issues des différentes étapes de la potabilisation de l'eau (raclage de la flottation, lavage des filtres) sont récupérées dans une cuve de stockage de 400 m³.

Elles sont reprises pour passer dans une centrifugeuse, puis un malaxeur, après injection de chaux. Après traitement, les boues qui étaient constituées de 97% d'eau, n'en contiennent plus que 70 %.

Les boues chaulées sont transférées vers un centre de compostage, au nord du département pour y être transformées.

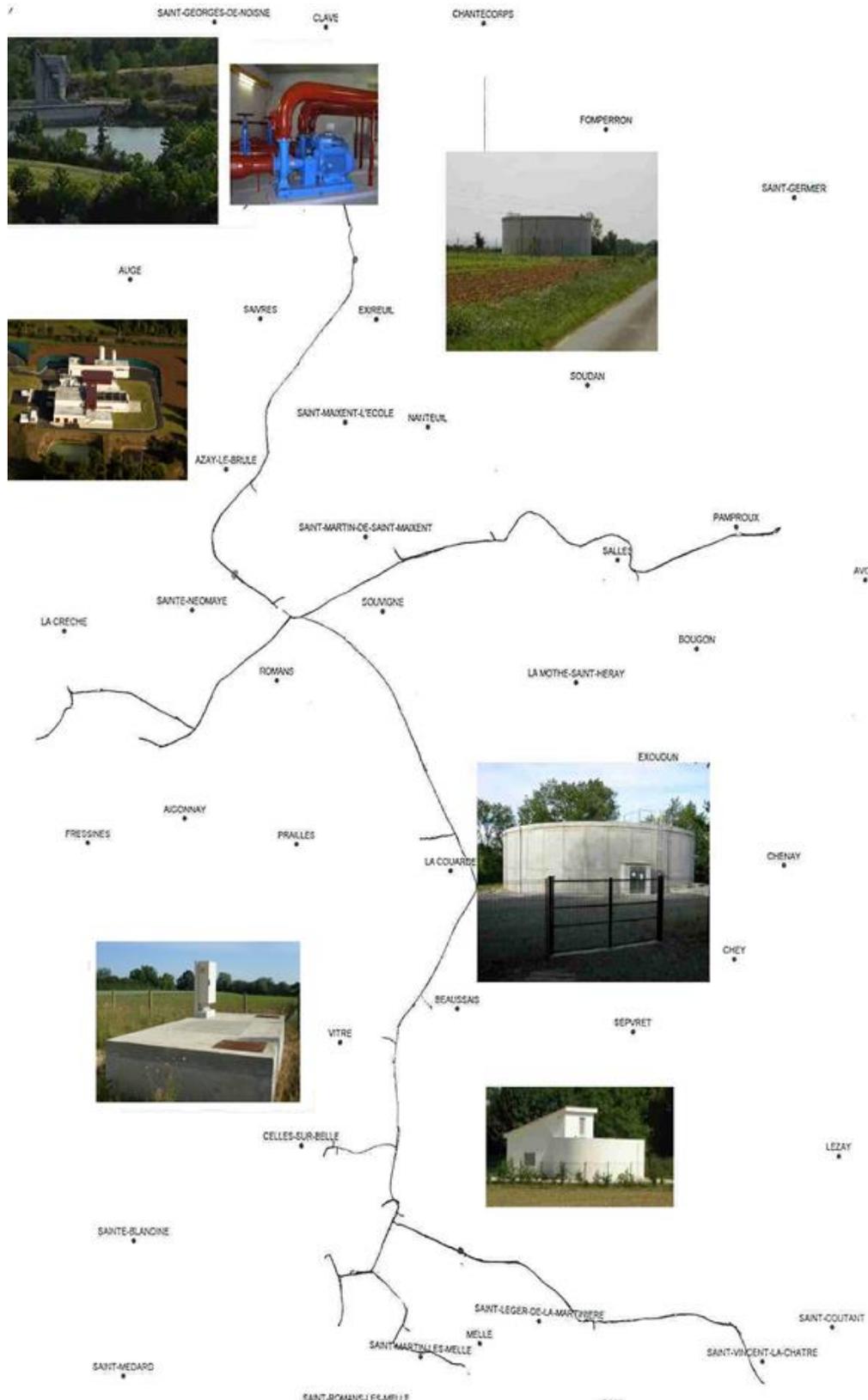


3) La distribution de l'eau

Comme nous venons de l'évoquer, un réseau de distribution de 80 km de conduites d'un diamètre de 10 à 50 cm permet la livraison de l'eau traitée aux collectivités adhérentes. Un stockage intermédiaire de 3 000 m³ est situé à la Couarde.

Pour les points hauts du Syndicat, quatre stations de surpression permettent l'alimentation. Ces stations sont celles de Pied Bourgueil, de la Roche Ruffin, de Vitré et de la Chauvellerie.

Les principaux sites et réseaux



4) Les volumes vendus

Collectivités	Volumes vendus en (m3)		Evolution
	2012	2013	
Syndicat du Lambon	1 161 273	1 154 599	-0.57 %
SMPAEP	173 846	167 362	-3.73 %
SERTAD secteur Fontegrive	258 858	246 755	-4.67 %
Syndicat de la Mothe	23 919	23 664	-1.07 %
SERTAD zone de Thorigné	180 257	158 599	-12.02 %
SERTAD zone de Sainte Blandine	81 136	82 045	+1.12 %
Régie de Celles Sur Belle	399 422	369 572	-7.47 %
SERTAD Saint Martin les Melle	13 202	9 758	-26.09 %
SERTAD Melle	174 515	197 235	+13.08 %
Syndicat 4 B	8 430	9 129	+8.29 %
SERTAD Saint Léger de la Martinière	54 052	55 958	+3.53 %
Saint Vincent la Châtre	13 131	14 497	+10.40 %
TOTAL	2 542 041	2 489 173	- 2.08 %

5) Les caractéristiques de l'eau brute

L'eau brute du barrage de la Touche Poupard est faiblement minéralisée en raison de la nature granitique des sols. Sa teneur en fer et en manganèse est forte, ce qui s'explique par la présence de ces métaux dans les sols granitiques. Sa teneur en nitrates est faible, en moyenne 5.26 mg/l.

Les eaux brutes sont régulièrement analysées par la CAEDS (tous les mois sur 3 hauteurs du plan d'eau), mais également par l'ARS dans le cadre du contrôle sanitaire (7 en 2013).

De plus des analyses d'autocontrôle sont effectuées tous les jours à l'usine pour optimiser le dosage des produits de traitement.

Certains paramètres sont suivis par des analyseurs en continu et d'autres effectués par le personnel d'exploitation ou par un laboratoire prestataire.

Une analyse des pesticides est effectuée par le laboratoire IANESCO, chaque semaine d'avril à juillet et chaque mois, le reste de l'année.

Le SERTAD effectue aussi une analyse micro biologique chaque semaine.

6) Les caractéristiques de l'eau Traitée

Le contrôle de la qualité de l'eau traitée est réalisé quotidiennement par le Service Production du SERTAD dans le cadre de son autocontrôle, mais également par l'ARS à l'occasion du contrôle sanitaire (12 en 2013).

Certains paramètres sont analysés en continu (PH, turbidité, chlore). Quotidiennement, le personnel du Service Production SERTAD effectue des analyses physico-chimiques (fer, manganèse, nitrates, ...).

Chaque semaine, une analyse microbiologique est également réalisée dans notre laboratoire, celle-ci traduit la stérilisation de l'eau.

Tous les mois, une analyse des pesticides, des hydrocarbures et des organo-halogénés volatiles (THM) est effectuée par IANESCO.

Comme pour l'eau brute, tous les prélèvements de l'autocontrôle sont assurés par le personnel du SERTAD.

La microbiologie est représentative de la stérilisation de l'eau.

7) Auto-Contrôle de l'eau traitée

La turbidité de l'eau correspond à la transparence d'un liquide.

La norme est actuellement de deux unités NTU. Au travers des 361 analyses, la moyenne était de 0.28 NTU avec une valeur maximale à 0.80 NTU et une valeur minimale à 0.09 NTU.

Pour les nitrates la norme est de 50 mg/l. D'après les 145 analyses d'autocontrôle, la moyenne relevée est de 6.92 mg/l, avec un minimum de 0.27 mg/l et un maximum de 10.90 mg/l.

Les pesticides sont détruits par les filtres à charbon actif en grains. La norme est de 0.1µg/l.

Sur l'ensemble des analyses effectuées en 2013 aucun élément n'a été détecté.

8) Contrôle Sanitaire

Voici les autres résultats des analyses qui ont été effectuées lors de l'année :

Paramètres	Unités	Norme	Nombre de prélèvement	Moyenne	Maxi relevés	Mini relevés
Turbidité	NTU	1	12	0.21	0.50	0.10
pH		>6.50 <9.00	12	8.28	8.50	7.95
T.A.C	° F		12	9.50	11.00	8.00
Dureté	° F		12	13.99	15.50	12.50
Conductivité	µS/cm	200-1100	12	332	360	315
Chlorures	µg/l	250	12	36.17	41.00	31.00
Sulfates	µg/l	250	12	11.25	37.00	7.00
Fer	µg/l	200	4	10.00	10.00	10.00
Manganèse	µg/l	50	4	1.51	3.96	1
Ammonium	mg/l	0.10	12	< 0.05	< 0.05	< 0.05
Nitrites	mg/l	0.10	12	< 0.05	< 0.05	< 0.05
Nitrates	mg/l	50	12	9.00	12.00	5.00
C.O.T	mg/l	2	12	1.89	2.10	1.70
Calcium	mg/l		4	45.75	49.00	45.00
Sodium	mg/l	200	4	8.25	9.00	8.00
Arsenic	µg/l	10	4	0.5	0.5	0.5
Coliformes Totaux		0	11	<1	<1	<1
Entéroco- ques		0	11	<1	<1	<1
Spoires Sulfito réducteurs		0	11	<1	<1	<1

Tous les résultats sont dans les normes pour une eau potable sortie d'une unité de traitement.

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
Microbiologie	72	0	100 %
Paramètres physico-chimiques	236	0	100 %
Pesticides, radioactivité, THM	161	0	100 %
Total	469	0	100 %

9) Bilan technique

➤ Bilan de la Production de l'usine – Eau Brute

En 2013, le SERTAD a **prélevé 3 523 146 m³** répartis de la façon suivante :

- Barrage de la Touche Poupard : 3 332 291 m³
- Sèvre Niortaise : 1 743 m³
- Infra de la Roche Ruffin : 121 039 m³
- Captage de la Chancelé : 98 130 m³

Le pourcentage des eaux souterraines dans le volume global prélevé est de 3.44 %.

94.58 % de l'eau Brute, soit le prélèvement sur le barrage de la touche Poupard, sont achetés.

En ce qui concerne l'alimentation directe de l'usine de production d'eau, le tableau ci-dessous détaille la répartition entre le prélèvement au barrage et les différentes utilisations qui en sont faites par la suite.

Désignation	Index compteur (en m3), le		Différence	Total en m3	Différence en m3	Rendement en %
	31/12/2012	30/12/2013				
Barrage	18 661 510	21 993 801	3 332 291	3 334 034	36 478	98,91%
Pompage Sèvre	157 026	158 769	1 743			
Usine	2 259 338	5 031 484	2 772 146	3 297 556		
Corbelière	4 709 382	5 209 402	500 020			
EARL L'alouette	56 360	60 420	7 060			
GAEC les Jardins de Jaunay	169 930	188 260	18 330			

➤ Bilan de la Production – Eau Traitée

Désignation	Index compteur (en m3), le		Différence	Total en m3	Différence en m3	Rendement en %
	31/12/2012	30/12/2013				
Compteur ET départ Usine	1 000 294	3 594 226	2 593 932	2 593 932	178 214	93.57
ET Vendue				2 489 173	104 759	95.96

Le volume global annuel d'eau **produite sur l'usine** est de **2 593 932 m3**. Le **rendement** de l'unité de production est de **93.57 %**.

Les pertes sont dues :

- Au lavage des filtres (sable et charbon actif en grain),
- Aux purges de certains ouvrages lors du process (Saturateur, ...),
- A l'évacuation des boues du flottateur lors de la clarification,

- A la vidange de l'ensemble des ouvrages lors de l'entretien annuel des équipements,
- Au nettoyage des réservoirs de stockage de l'usine

Le volume global annuel d'eau **distribué** est de **2 489 173 m³**. Le **rendement** des 80 kilomètres du réseau d'Eau Traitée de la Production de **95.96 %**.

La différence de 2.39 % entre l'eau qui part de l'usine et celle vendue aux collectivités adhérentes, s'explique elle, par les fuites sur les réseaux, les fuites avant compteurs, les variations au niveau des compteurs, ainsi que les vidanges des réservoirs (la Couarde, La Roche Ruffin, Pied Bourgueil, St Thibault).

➤ L'indice de protection de la ressource

L'indice de protection de la ressource est de 100%.

➤ Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)

Comme indiqué auparavant, le Service Production gère 11,80 kilomètres de réseau d'Eau Brute et près de 80 kilomètres de linéaire d'Eau Traitée au 31 décembre 2013.

10) Bilan Financier

➤ Tarifs production

Les **tarifs de production** sont les suivants :

- Pour la Part Fixe : 33.60 € H.T
- Pour l'eau Brute : 0.127 € HT/m³
- Pour l'eau Traitée : 0.35 € HT/m³

➤ Etat de la dette

Le montant de la dette au 1^{er} janvier 2013 se montait à 5 258 735.06 €.

En 2013, le remboursement du capital s'élevait à 535 132.29 € et le remboursement des intérêts à 175 420.89 €.

Au 31 décembre 2013, le montant de la dette est de 4 723 602.77 €.

D) Le service distribution

Selon l'article L.19 du code de la santé publique l'eau consommée doit être « propre à la consommation ». C'est donc dans cette optique que la qualité de l'eau est analysée plusieurs fois dans l'année.

Plusieurs paramètres sont analysés :

Qualité organoleptique

- Coloration
- Turbidité
- Odeur saveur

Qualité physico-chimique due à la structure naturelle des eaux

- Conductivité
- Température
- PH
- Chlorures
- Sulfates
- Anhydride carbonique libre
- Hydrogéocarbonates
- Demande chimique en oxygène dissous (DB05)
- Silice
- Calcium
- Magnésium
- Sodium
- Potassium
- Matière en suspension (MES)
- Demande chimique en oxygène (DCO)
- Aluminium
- Résidus secs
- Oxygène dissous
- Carbonates

Substances indésirables

- Nitrates
- Nitrites
- Ammonium
- Hydrogène sulfuré
- Fer
- Cuivre
- Substances extractibles au chloroforme
- Oxydabilité au KMnO4 à chaud en milieu acide
- Zinc
- Manganèse
- Phosphore
- Fluor
- Chlore résiduel
- Azote Kjeldal
- Hydrocarbures dissous
- Agents du surface
- Indice phénol
- Bore
- Baryum

Substances toxiques

- Cadmium
- Mercure
- Cyanures
- Chrome
- Arsenic
- Hydrocarbures polycycliques aromatiques (HPA)
- Plomb
- Sélénium

Pesticides et produits apparentés

Pesticides organo-azotés phosphorés organochlorés urées substituées.

Qualité micro biologique

- Coliformes totaux
- Coliformes thermotolérants
- Streptocoques fécaux
- Salmonelle
- Bactéries aérobies revivifiables à 22 et 37°C
- Bactéries anaérobie sulfitoréductrice

1) Les analyses effectuées par le Syndicat du SERTAD

Le décret n° 2001-1220 fixe les paramètres à analyser et leur fréquence. Les prélèvements sont effectués par l'Agence Régionale de la Santé, par le Laboratoire Départemental d'Hygiène et par le Laboratoire Régional d'Hydrobiologie de la Région Poitou-Charentes situé à La Rochelle (17).

L'ARS définit avec plus de précision la qualité de l'eau distribuée. *Cf : Qualité de l'eau distribuée en 2013, ARS.*

Plusieurs analyses ont été effectuées en 2013 au niveau bactériologie et physico-chimique sur les communes de : BEAUSSAIS, BOUGON, MELLE, PAMPROUX, PRAILLES, SAINT LEGER LA MARTINIÈRE, SAINT MARTIN LES MELLE, SOUDAN, TAUCHE, THORIGNE, VERRINES, VITRE.

D'autres analyses d'autocontrôle sont réalisées par le service Production du SERTAD. Avec l'application de l'arrêté préfectoral SESANE de décembre 2012, nous sommes passés de 26 à 73 points de contrôle l'ensemble des treize communes adhérentes.

Au total, 176 prélèvements qui représentent 3 696 paramètres mesurés ont été effectués en 2013. Les résultats n'ont montré aucun dépassement des normes.

En 2013, la source de Chancelée n'a pas connu de dépassement de la valeur Nitrates autorisée en distribution, soit 50 mg/l.

Afin de répondre aux exigences de la réglementation, la source de Chancelée n'est jamais distribuée seule. En effet elle est mélangée avec l'eau provenant de l'usine du SERTAD. Une analyse est réalisée chaque semaine pour vérifier la qualité de l'eau, pour vérifier la qualité de la source et de l'eau distribuée.

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2013

SYNDICAT du SERTAD
 Population desservie : 12 007 habitants

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine qui relève de la compétence de l'Etat, est exercé depuis le mois d'avril 2010 par l'Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes et plus particulièrement de l'unité territoriale des Deux-Sèvres - Vigilances et Sécurités de l'Environnement et des Milieux (VSEM). Les prélèvements ont été réalisés par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé (Laboratoire d'Analyses Sèvre Atlantique).

Présentation de l'Unité de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau homogène et gérée par un seul maître d'ouvrage. Il y a trois UDI au niveau du syndicat du SERTAD : Melle – Saint-Martin (UDI A), Pamproux Soudan Bougon (UDI B), Thorigné - Saint-Léger-de-la-Martinière (UDI C).

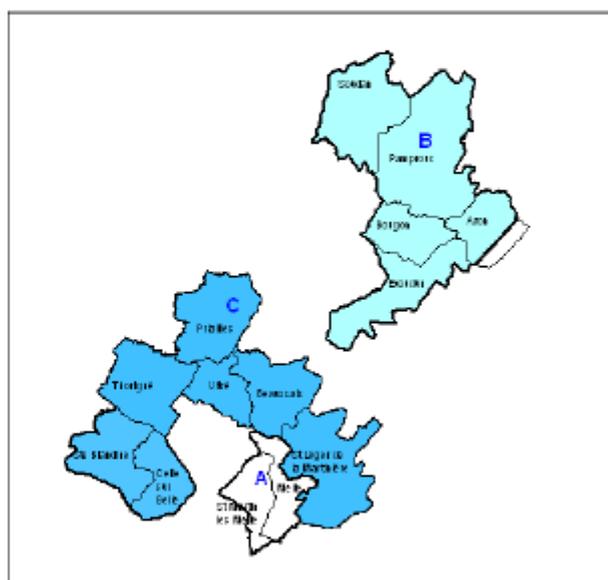
La distribution d'eau est assurée en régie par le SERTAD.

Origine de l'eau :

UDI A : Alimentée par un mélange d'eau réalisé à partir du captage de La Chancelée (St-Romans-Les-Melle) et de la prise d'eau de la Touche-Poupard,

UDI B : Alimentée par un mélange d'eau réalisé à partir de la prise d'eau de la Touche-Poupard (2/3) et du captage de La Roche Ruffin (Pamproux) au niveau des réservoirs de La Roche Ruffin et de Pied-Bourgueil,

UDI C : Alimentée par l'eau produite à partir de la prise d'eau de la Touche-Poupard,



Protection des ressources : Les captages alimentant la collectivité (La Touche-Poupard, La Chancelée, La Roche Ruffin) bénéficient de périmètres de protection réglementaires.

Traitement : L'eau bénéficie avant d'être distribuée à la population, de traitements complets de potabilisation (notamment pour les pesticides) à l'usine du SERTAD, et de désinfection pour les autres productions.

Contrôle : Sur l'année 2013, 54 analyses (994 paramètres recherchés) ont été réalisées sur l'eau distribuée conformément aux modalités du code de la santé publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyennes 2013	Valeurs limites de qualité	UDI A	UDI B	UDI C
TURBIDITE (en NFU)	2	0.25	0.18	0.19
DURETE (TH en °F)		19.4	15.8	14.0
FLUOR (en µg/l)	1500 µg/l	220	1250	290
NITRATES (en mg/l)	50 mg/l	19.1	5.9	9.3

- Bactériologie**
 - Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins de contamination fécale, ont présenté une excellente qualité pour l'ensemble des analyses (conformité aux normes) sur les UDI A et C, et une bonne qualité sur l'UDI B.
- Turbidité**
 - La turbidité caractérise la transparence de l'eau. En 2013, aucun dépassement de la référence de qualité n'a été observé.
- Dureté**
 - La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. L'eau distribuée est douce.
- Fluor**
 - Le fluor est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l dans l'eau de consommation) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux alimentant le syndicat en renferment de faibles quantités et des apports complémentaires par des comprimés, après avis médical, ou par du sel fluoré peuvent être conseillés, sauf sur l'UDI B.
- Nitrates**
 - Les nitrates sont des produits fertilisants utilisés pour la croissance des plantes. La totalité des mesures est inférieure à la valeur limite de qualité réglementaire.
- Pesticides**
 - Les pesticides (désherbants, fongicides et insecticides) sont utilisés pour le traitement des cultures, des jardins, des voiries, etc... Les recherches effectuées en 2013 à la sortie des réservoirs et des usines sont toutes restées inférieures au seuil de détection du laboratoire.
- Plomb**
 - La totalité des branchements publics en plomb répertoriés sur le syndicat au dernier recensement, fin 2012 a été remplacée en 2013. Ce programme de remplacement permet donc de respecter la valeur limite de qualité qui est passée de 25 µg/l à 10 µg/l de plomb au robinet depuis la fin 2013.

Avis Sanitaire: Eau de bonne qualité

Conseils et recommandations pour consommer une eau de qualité :

- *Lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, il y a un éventuel risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée dans les canalisations. Il est recommandé de laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires.*
- *Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, vous pouvez conserver l'eau au frais quelques heures avant de la consommer.*
- *Si vos canalisations et branchements privés sont en plomb il est fortement conseillé de les remplacer. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il faut la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou tirer une chasse d'eau. Ceci réduira les quantités de plomb dissous dans l'eau.*
- *Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable. Tout ouvrage privé (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doit être déclaré en mairie. Il ne doit en aucun cas être connecté sur le réseau intérieur d'eau potable.*

Pour plus d'informations... Veuillez consulter votre mairie, votre exploitant, l'Agence Régionale de Santé
 Ou dans les Services en ligne (Eau du robinet) sur la page d'accueil du site Internet de l'ARS :
www.ars.poitou-charentes.sante.fr

2) Le SERTAD Distribution en quelques chiffres

Le syndicat du SERTAD dispose de quatre ressources d'approvisionnement :

- Un captage à la source de la Chancelée avec un pompage de 98 130 m³ (fermeture du captage de La Doua au 1 janvier 2011)
- Trois achats d'eau à hauteur de 75 m³ pour VEOLIA, 2 358 m³ pour le syndicat de Marcillé et enfin de 694 833 m³ pour le Syndicat du SERTAD Production. Ces trois achats représentent un budget de 183 587.85 €.

➤ Récapitulatif des chiffres

	2013
Nombre de compteurs	6 203
Augmentation des compteurs entre 2012 et 2013	+ 0.50 %
Volumes distribués (m ³)	795 396
Volumes consommés (m ³)	667 449
Rendement du réseau	83.91 %
Vol. moyen/ compteur (m ³)	107.60

➤ Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans les réseaux de distribution qui est consommée ou vendue aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau est de 83.91 %.

➤ L'indice linéaire de perte en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement de réseau, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2013, l'indice linéaire de perte en réseau est de 1.12 m³/jour/km.

➤ Renouvellement des réseaux d'eau potable

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseau remplacé à l'identique ou renforcé ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

En 2013, le linéaire renouvelé est de 2 834 km.

Pour 2013 le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.91%.

3) Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25 décembre 2013 cette teneur ne devra plus excéder 10 ug/l. Cette valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	2013
Nombre total des branchements	6 203
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés en 2013	4
Nombre de branchements en plomb restant au 31/12/13	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés / nombre total de branchements	0.06 %
% de branchements en plomb restant / nombre total de branchements	0 %

4) Délai maximal d'ouverture des branchements

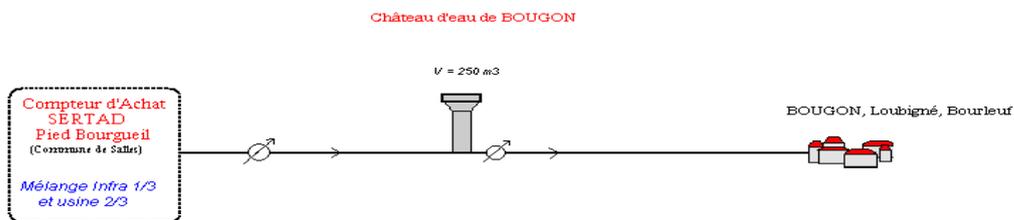
Le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 48h ouvrés pour une parcelle en lotissement et de 15 jours ouvrés sur une parcelle individuelle après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

5) Réseau de distribution par commune

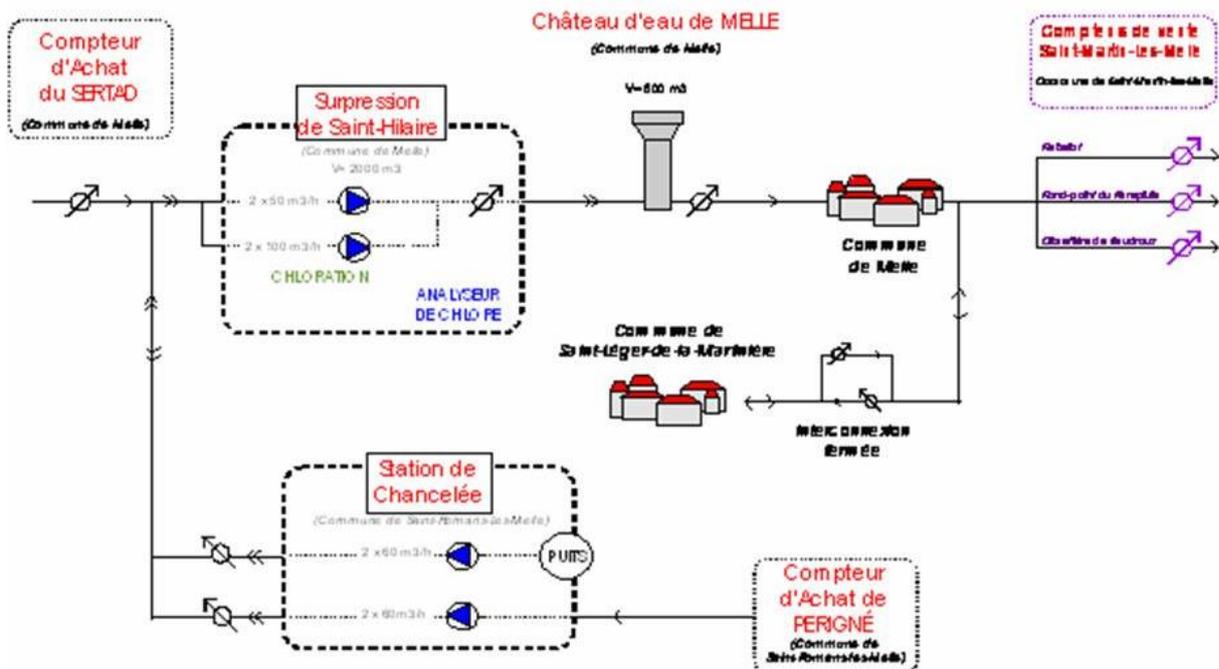
➤ Commune de Beaussais



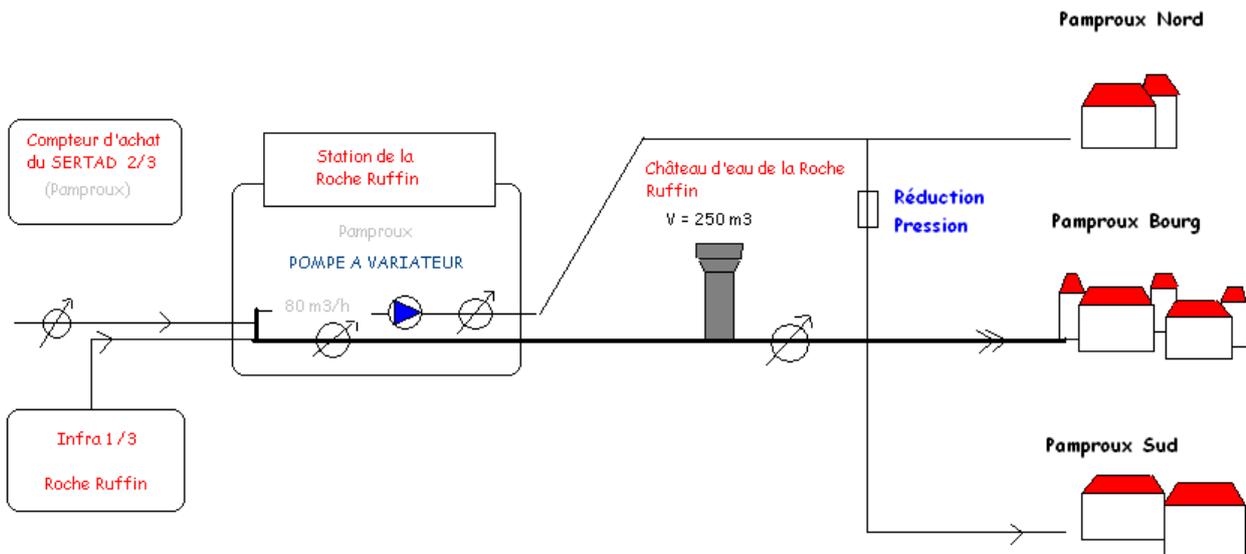
➤ Commune de Bougon



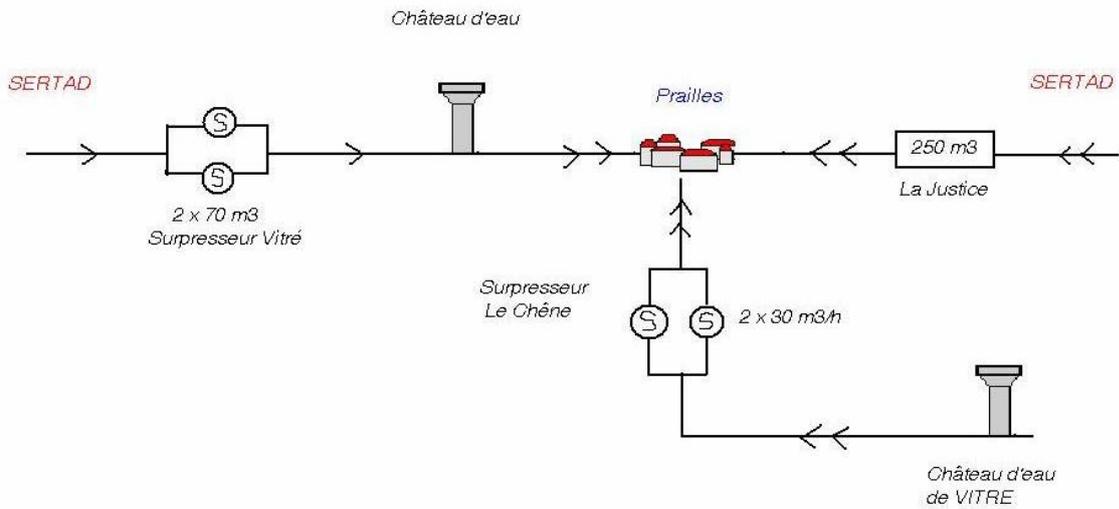
➤ Commune de Melle



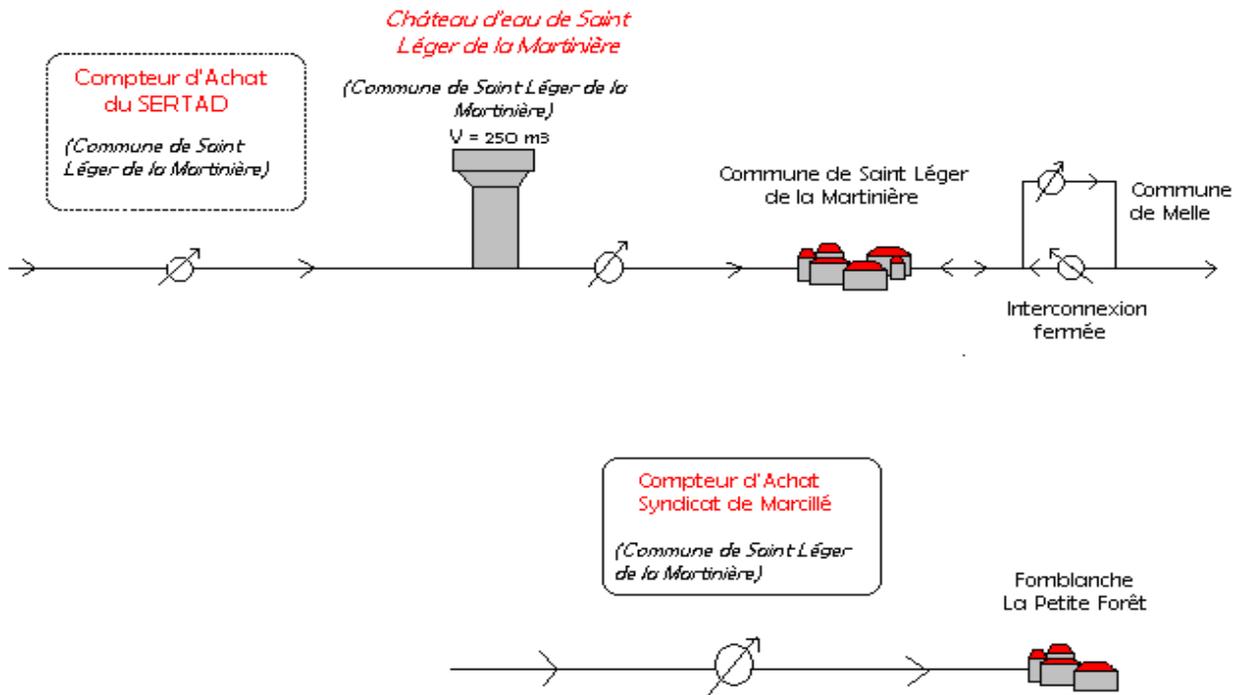
➤ Commune de Pamproux



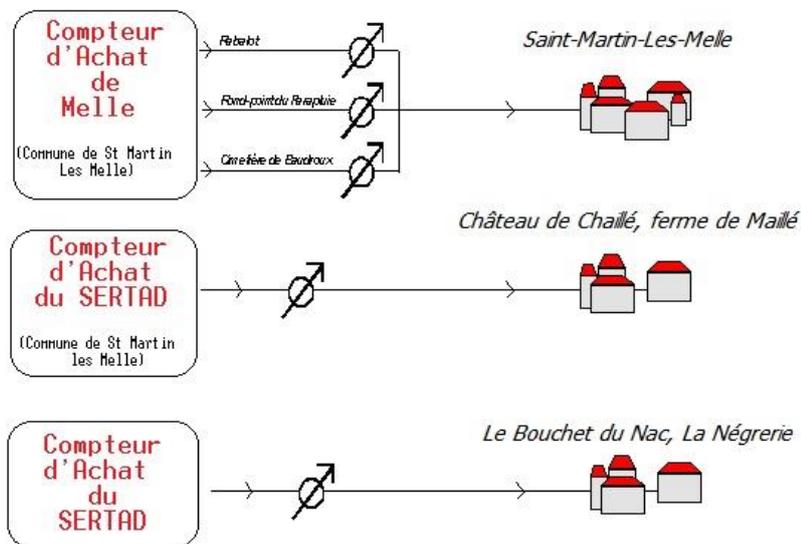
➤ Commune de Prailles



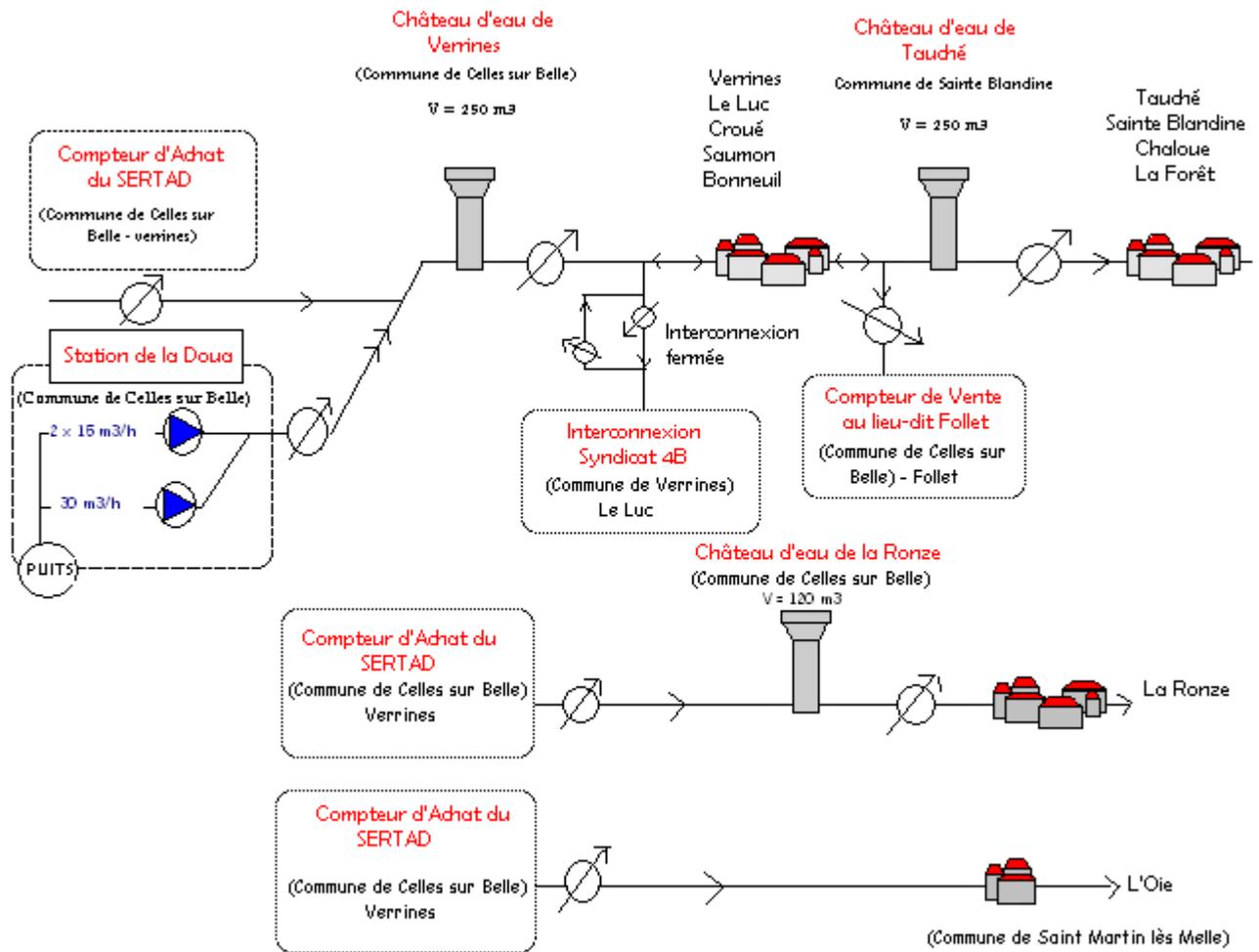
➤ Commune de Saint Léger de la Martinière



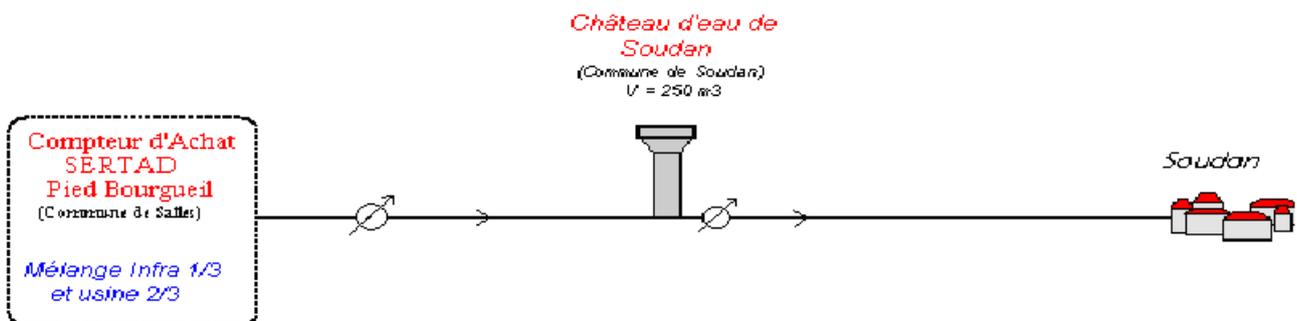
➤ Commune de Saint Martin les Melle



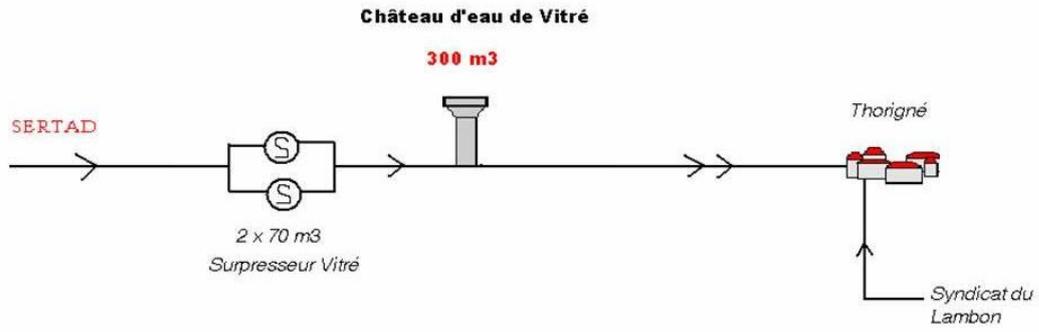
➤ **Commune de Sainte Blandine**



➤ **Commune de Soudan**



➤ Commune de Thorigné



➤ Commune de Vitré



6) Tarifs de l'eau distribuée

➤ Tarifs de distribution

Les tarifs appliqués par le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau, c'est-à-dire qu'ils comprennent une **partie abonnement** et un **tarif unitaire appliqué à la quantité d'eau** réellement consommée.

La délibération du 26 juin 2012, prise par le Conseil Syndical du Sertad, fixe :

- le prix du mètre cube d'eau consommé : 1.50 HT le m³,
- l'abonnement par compteur et par semestre : 21.42 € HT

En 2013 les tarifs en vigueur étaient les mêmes pour toutes les communes adhérentes.

Toutes Communes	2012 €/ m ³	2013 €/ m ³
Abonnement (HT/an)	41.60	42.84
Prix du m3 d'eau consommé HT	1.46	1.50

➤ Tarifs de pollutions

Deux agences de l'eau se partagent le territoire du Syndicat du SERTAD, l'agence de l'Eau Loire Bretagne et l'agence Adour Garonne, elles établissent les tarifs de pollution suivants :

Agence	Commune	Tarif 2012	Tarif 2013
Adour Garonne	BEAUSSAIS	0.300 €	0.300
Adour Garonne	MELLE	0.300 €	0.300
Adour Garonne	SAINT LEGER	0.300 €	0.300
Adour Garonne	SAINT MARTIN LES MELLE	0.300 €	0.300
Adour Garonne	VERRINES	0.300 €	0.300
Adour Garonne	VITRE	0.300 €	0.300
Loire Bretagne	AVON	0.310 €	0.310
Loire Bretagne	BOUGON	0.310 €	0.310
Loire Bretagne	EXOUDUN	0.310 €	0.310
Loire Bretagne	SALLES	0.310 €	0.310
Loire Bretagne	PAMPROUX	0.310 €	0.310
Loire Bretagne	PRAILLES	0.310 €	0.310
Loire Bretagne	SOUDAN	0.310 €	0.310
Loire Bretagne	SAINTE BLANDINE	0.310 €	0.310
Loire Bretagne	THORIGNE	0.310 €	0.310

➤ Pour 2012 et 2013 le taux de TVA appliqué est 5.5%.

➤ Facture type

Voici une facture type annuel pour un client ayant consommé 120 m³ sur la commune de MELLE.

2012

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.46 €	175.20 €
Abonnement annuel		20.80 € x 2	41.60 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			252.80 €
TVA 5.5%			13.90 €
Total T.T.C			266.70 €

2013

Distribution d'eau	Mètre Cube	Prix unitaire	Montant
<i>Part collectivité</i>			
Consommation	120	120 x 1.50 €	180.00 €
Abonnement annuel		21.42 € x 2	42.84 €
<i>Organismes publics</i>			
Redevance pollution	120	0.300 €	36.00 €
Total H.T			258.84 €
TVA 5.5%			14.24 €
Total T.T.C			273.08 €

7) Indicateurs de performance

Indice de connaissance et de gestion du réseau patrimoniale des réseaux d'eau potable

		2012	2013
A – Plans de réseaux	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95% du linéaire estimé du réseau de desserte (quels que soient les autres éléments)	0	0
	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95% du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle	10	10
B – Informations sur les éléments consécutifs du réseau de distribution	Information structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	10	10
	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10
	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	10
C – Informations sur les interventions sur le réseau	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des branchements	10	10
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations	10	10
	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations	10	10
TOTAL sur 100		100	100

8) Bilan Financier

➤ Les recettes d'exploitation

La vente d'eau aux abonnés représentait une recette de 999 263.84 €.

Les produits accessoires du service étaient eux de 50 917.34 €.

Les recettes d'exploitation des produits accessoires du service sont la pose de compteur, les réparations et les branchements.

➤ Dette de la collectivité

L'en-cours total de la dette au 1er janvier 2013 est de 831 279.06 €.

Le montant des annuités payées au cours de l'exercice 2013 est de 92 440.24 €.

En 2013, le remboursement du capital s'élevait à 58 599.44 € et le remboursement des intérêts à 33 840.79 €.

Au 31 décembre 2013, le montant de la dette est de 772 679.62 €

➤ Abandon de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fond de Solidarité Logement par exemple) pour aider les personnes en difficultés,

- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité.

2 000 € ont été versés au Fond de Solidarité Logement.

8 592.99 € ont été comptabilisés en non-valeur.

E) Renseignements pratiques sur le Syndicat

➤ Le secrétariat du syndicat

 1 Chemin du Patrouillet
La Chesnaye
79260 SAINTE NEOMAYE

 : 05.49.25.32.09
Fax : 05.49.05.35.16
Mail : s-sertad@orange.fr
Site internet : www.sertad.fr

➤ Le service Qualité de l'Eau Brute (Bassin Versant)

Delphine LOPES, technicienne, animatrice du Bassin Versant

 06.71.72.98.83
Fax 05.49.05.35.16
 sertad_sevre@yahoo.fr

➤ Le service Production d'eau potable

 La Corbelière
79260 SAINTE NEOMAYE

 05.49.05.43.97
 : sertad@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture pour l'ensemble des services :
- du lundi au jeudi : 8h00 à 12h00 – 13h30 à 17h30
- le vendredi : 8h00 à 12h00 – 13h30 à 16h30

➤ Les services Distribution et Maintenance

 Rabalot
79500 SAINT MARTIN LES MELLE

 05.49.29.28.85
Fax 05.49.07.16.98
 syndicatdeseaux.melle@orange.fr (Service Distribution)
 sertad-maintenance@orange.fr (Service Maintenance)

☎ 06.87.76.07.96

Service Distribution (astreinte en dehors des heures d'ouverture)

☎ 06.77.08.05.22

Service Maintenance (astreinte en dehors des heures d'ouverture)

Horaires d'ouverture du service :

- Le lundi-mardi-jeudi : 08h15 à 12h15 – 13h15 à 17h15

- Le vendredi matin : 8h15 - 12h15

Le mercredi et le vendredi après-midi, les appels téléphoniques sont transférés sur le site de La Chesnaye.

➤ **Partenaire financier**

Le comptable du Trésor du Syndicat du SERTAD est la Trésorerie de Celles sur Belle, 1 rue du Treuil 79370 CELLES SUR BELLE, dont la chef de poste est Madame Marie-Pierre CROUZET.

➤ **Partenaire technique**

La maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux a été assurée par la C.A.E.D.S. Actuellement celle-ci apporte une aide ponctuelle sur la gestion de l'usine et des installations. La CAEDS est gérée par son président M. DUGLEUX Sébastien et son directeur M. BARBARIT Cyril.

📍 64 rue de la Boule d'Or
79000 Niort
Tél : 05.49.24.23.43
Fax : 05.49.24.24.18
Mail : caeds@club-internet.fr

➤ La qualité de l'eau

Les résultats d'analyses effectuées par l'Agence Régionale de la Santé (anciennement la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales) sont transmis régulièrement dans chaque commune ainsi que celles effectuées par le SERTAD dans le cadre de l'autocontrôle.

➤ Relève des compteurs des abonnés

Le relevé des compteurs est effectué deux fois par an par les agents du Syndicat. Chaque collectivité est avertie du passage des releveurs.

➤ Les restrictions ou interruptions de la distribution

Aucun arrêté préfectoral de limitation des usages de l'eau n'a été pris en 2013.



**1 Chemin du Patrouillet
La Chesnaye
79260 SAINTE NEOMAYE**

**Tél : 05.49.25.32.09
Fax : 05.49.05.35.16
Mail : s-sertad@orange.fr
Site internet : www.sertad.fr**